

**M. Danforth:** Le ministre a aussi précisé qu'après un certain temps le taux d'intérêt pourrait baisser au lieu d'augmenter. Évidemment, on peut s'y attendre, mais cela a rarement été le cas pour les cultivateurs. Ils constatent que les frais ne diminuent pas. N'est-il pas vrai que si, aux termes actuels du bill, le taux d'intérêt baissait à 1 ou 3 p. 100, le fermier qui aurait emprunté à un moment donné de la Société à un taux donné ne pourrait bénéficier du nouveau taux et devrait payer l'intérêt auquel il s'est engagé pour toute la durée du prêt?

**L'hon. M. Olson:** La réponse à la question nettement posée par mon honorable ami est bien simple: Un engagement est un engagement.

**M. Danforth:** Autrement dit, ce sera tant pis pour eux.

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson).

Le ministre n'est-il pas d'avis que la hausse des taux d'intérêt et le coût excessif des machines agricoles peuvent entraîner, à brève échéance, pour un petit cultivateur, la perte de sa terre?

Reconnaît-il qu'un petit cultivateur pourra, à un moment donné, perdre sa terre, puisque ses obligations financières seront tellement élevées qu'il ne pourra les acquitter?

[Traduction]

**L'hon. M. Olson:** Ma foi, je ne saurais dire de façon catégorique si un cultivateur va perdre sa ferme du fait que le taux d'intérêt est trop élevé. Je suppose que tout cultivateur ou tout autre homme d'affaires qui s'est endetté au point d'être incapable d'acquitter les intérêts court un risque. Mais cela n'arrive pas qu'aux seuls cultivateurs.

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, je me demande si l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) reconnaît qu'il peut arriver, à un moment donné, que certains cultivateurs du Québec soient obligés d'abandonner leur exploitation agricole à cause de la hausse du coût d'administration et de l'augmentation du coût de la vie et parce que leurs produits ne se vendent pas ou se vendent à prix réduits.

L'honorable ministre peut-il nous renseigner à ce sujet?

[Traduction]

**L'hon. M. Olson:** Il en est ainsi partout où cela arrive à cause d'un effondrement des prix sur le marché, que ce soit dans le Québec ou dans toute autre partie du Canada. Je ferai remarquer au député que ce n'est pas un problème exclusivement limité à la province de Québec.

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, à mon avis, ce n'est pas une façon de répondre à la question.

Le problème n'est pas seulement de savoir si les produits ne se vendent pas au Québec, en Ontario ou en Colombie-Britannique, mais si le cultivateur pourra réaliser un profit à la fin de l'année, en vertu de la nouvelle loi que le ministre nous propose, après avoir couvert les frais de son administration et après avoir pu vendre ses produits à profit.

Je ne pense pas que le ministre réponde à la question en disant que le problème n'est pas limité au Québec. Monsieur le président, j'aimerais signaler le fait que le ministre semble éviter les questions plutôt que d'y répondre.

[Traduction]

**L'hon. M. Olson:** En ce qui concerne ce bill et cet article en particulier, je tiens à signaler au député qu'en 1967 la Société n'a repris que 11 propriétés sur un total de 64,000.

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, l'honorable ministre pourrait-il nous dire, en utilisant ses statistiques savantes, combien de cultivateurs ont dû abandonner leur terre durant la même période de temps?

• (8.40 p.m.)

[Traduction]

**L'hon. M. Olson:** Il n'y aurait aucun moyen de savoir combien d'agriculteurs ont décidé de vendre leur ferme et de rembourser leurs dettes. Nous ne disposons d'aucun moyen de savoir combien d'entre eux liquident leur entreprise ni pour quelle raison.

**M. Ritchie:** Monsieur le président, si un agriculteur contractait un prêt au taux d'intérêt courant et que le taux baissât par la suite, aurait-il le droit de renégocier son prêt? Si oui, ce serait là un avantage qui rendrait le bill actuel plus acceptable.

**L'hon. M. Olson:** Monsieur le président, il serait quelque peu difficile de répondre que l'agriculteur pourrait obtenir directement un nouveau financement de la Société du crédit agricole. Si le remboursement du prêt était à